

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2012-20 du 20 décembre 2012
portant nomination à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1230810S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang en date du 23 décembre 1999 nommant M. Jacques DRENO aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Alsace,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques DRENO, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Alsace, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur des systèmes d'information de l'Établissement français du sang à compter du 20 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 20 décembre 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS